



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU

LE 09 JANVIER 2025 A 18 H 30 A JOZE

Un mot d'accueil est prononcé respectivement par Monsieur René LEMERLE, Président sortant, et par Monsieur Guillaume DAUPHANT, 1^{er} vice-président et président par intérim.

Monsieur Gérard LANGLAIS, doyen de l'assemblée, prend place en tant que président de séance, afin de procéder à l'élection du nouveau Président pour cette mandature.

L'appel est fait : 50 personnes présentes, et 5 pouvoirs, soit 55 voix exprimées (voir liste jointe)

Le Syndicat a un total de 89 délégués au complet.
Le quorum est fixé à 45.

Le quorum est atteint, le comité peut délibérer.

1. Autorisation de vote sur boîtier électronique

Le Président de séance met au vote à main levée l'autorisation de voter sur boîtier électronique pour la suite de la séance.

A l'unanimité ce choix est fait.

2. Election du Président

Le Président de séance demande deux scrutateurs afin de vérifier que les élections se déroulent dans la plus parfaite transparence et légalité : Monsieur LEVI ALVARES et Madame LANDREVIE sont désignés.

Un secrétaire de séance est demandé : Madame QUINTON se propose.

Le président de séance demande aux candidats au poste de président de se faire connaître.

Un seul candidat porte sa candidature au poste de Président du SBL : René LEMERLE.

Discours du candidat :

Monsieur LEMERLE souhaite pouvoir finir la mandature pour terminer de mener certains projets en cours, notamment la mise en place de l'assainissement collectif. Le syndicat a une réunion de prévue avec la comcom Plaine Limagne pour voir comment on va gérer la compétence pour l'ensemble de la comcom.

Cela va continuer dans la suite de Maringues et rendre service à la comcom qui n'aura pas besoin d'exercer la compétence.

Puis Monsieur LEMERLE voudrait finir de développer le service SPANC. Notre nouvel agent en charge des contrôles SPANC est arrivé le 06 janvier et il est déjà bien sollicité. Semerap renvoie systématiquement les appels vers le SBL depuis le 1^{er} janvier.

Résultat du vote :

- LEMERLE René : 54 voix
- Abstention : 1
- Blanc : 0

La majorité absolue est de 28 voix

René LEMERLE est élu à la majorité absolue.

Monsieur LEMERLE remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée, en le réalisant Président du syndicat.

Il donne lecture de la charte de l'élu.

3. Détermination du nombre de vice-président.

Monsieur le Président, René LEMERLE, propose de nommer 6 vice-présidents. Le budget prévoit actuellement 6 postes de vice-présidents.

Résultat du vote :

- Six : 51 voix
- Cinq : 2 voix
- Quatre : 1 voix
- Abstention : 1 voix

Le nombre de vice-président est fixé à 6.

4. Election du 1^{er} vice-président

Le premier Vice-Président assistera le Président au niveau du suivi des travaux, notamment sur les ouvrages, et commencera à suivre les finances.

Il aura la délégation de signature

Proposition de **Guillaume DAUPHANT**

Aucun autre candidat ne se propose.

Résultat du vote :

- Guillaume DAUPHANT : 51 voix
- Blanc : 0 voix
- Abstention : 4 voix

Monsieur Guillaume DAUPHANT est élu 1^{er} vice-président.

5. Election du 2^{ème} vice-président

Le 2^{ème} Vice-Président aura en charge le suivi administratif du syndicat et les ressources humaines.

Proposition : **Amalia QUINTON**

Aucun autre candidat ne se propose.

Résultat du vote :

- QUINTON Amalia : 53 voix
- Blanc : 0 voix
- Abstention : 2 voix.

Madame Amalia QUINTON est élue 2^{ème} vice-présidente.

6. Election du 3^{ème} vice-président

Le 3^{ème} vice-Président aura en charge les travaux sur les canalisations.

Proposition : **Gérard LANGLAIS**

Aucun autre candidat ne se propose.

Résultat du vote :

- LANGLAIS Gérard : 52 voix
- Blanc : 1 voix
- Abstention : 2 voix

Monsieur Gérard LANGLAIS est élu 3^{ème} vice-président.

7. Election de 4^{ème} vice-président

Le 4^{ème} vice-Président aura pour mission le SPANC, le contrat territorial, ainsi que la mise en place des deux forages supplémentaires de Tissonnière, et la délégation de signature.

Proposition : **Alain BOUCHERAS**

Aucun autre candidat ne se propose.

Résultat du vote :

- BOUCHERAS Alain : 51 voix
- Blanc : 0 voix
- Abstention : 4 voix

Monsieur Alain BOUCHERAS est élu 4^{ème} vice-président.

8. Election du 5^{ème} vice-président

Le 5^{ème} vice-Président aura en charge la communication, le site internet, et l'environnement.

Proposition : **Nicole NENOT**

Aucun autre candidat ne se propose.

Résultat du vote :

- NENOT Nicole : 48 voix
- LUIS Antonio : 1 voix
- Blanc : 0 voix
- Abstention : 6 voix

Madame Nicole NENOT est élue 5^{ème} vice-présidente.

9. Election du 6^{ème} vice-président

Le 6^{ème} vice-Président aura en charge le suivi du contrat d'affermage et développer la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage

Proposition : **RUET Jean-Pierre**

Aucun autre candidat ne se propose.

Résultat du vote :

- RUET Jean-Pierre : 46 voix
- Blanc : 1 voix
- Abstention : 8 voix.

Monsieur Jean-Pierre RUET est élu 6^{ème} vice-président.

10. Election des membres du Bureau

Le Bureau est composé de 15 membres, dont le président et les 6 vice-présidents. Il reste donc 8 membres à désigner. Monsieur le Président propose de reconduire les membres actuels s'ils le souhaitent.

Monsieur Matéo MOREL souhaite être remplacé au Bureau.

Monsieur Luc LEVI ALVARES souhaite également être remplacé. Il ne se représente pas car il est en désaccord avec la façon de traiter le problème Semerap. Il attire l'attention sur le fait que la situation est compliquée, et ne souhaite plus être associé à des décisions qu'il estime vouées à l'échec. En démissionnant du Bureau, il retrouve sa liberté de parole au sein du Comité.

Monsieur le Président explique que lors d'un prochain comité, il proposera la modification du règlement intérieur du Syndicat, afin de changer notre façon de travailler avec la Semerap, en dissociant notamment le rôle de Président du Syndicat de celui d'administrateur de la Semerap.

Madame Régine LANDREVIE se propose pour remplacer Monsieur LEVI ALVARES.
Monsieur Jean-Louis RAMOS se propose pour remplacer Monsieur MOREL.

Les membres du bureau sont :

- Roland DURIF
- Daniel DUMAS
- Philippe BEAL
- Agathe DEMAS
- Jean-Louis RAMOS
- François CARMIER
- Régine LANDREVIE
- Roland GRENET

Résultat du vote :

- POUR : 54 voix
- CONTRE : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Ne prend pas part au vote : 0 voix

11. Délégation du comité au Président et au Bureau

Monsieur le Président donne lecture de la délibération à l'assemblée avant de la porter au vote.

Résultat du vote :

- POUR : 54 voix
- CONTRE : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Ne prend pas part au vote : 1 voix

12. Indemnités de fonction

Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération.

Le Syndicat est situé dans la tranche de population de 50.000 à 99.999 habitants (EPCI sans fiscalité propre). Le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal pour cette tranche est de 29,53% pour le président et 11,81% pour les vice-présidents.

Soit :

- Président : 1.213,83 € Brut (1.062,10 € net),
- Vice-Président : 485,45 € Brut (424,77 € net).

Résultat du vote :

- POUR : 53 voix
- CONTRE : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Ne prend pas part au vote : 1 voix

L'ordre du jour est clos.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président,
René LEMERLE

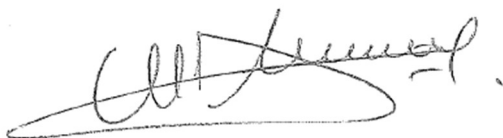


Le secrétaire de séance,
Amalia QUINTON



Les scrutateurs :

Luc LEVI ALVARES



Régine LANDREVIE

